

1.1 Définitions

« Étiquette » toute fiche, marque, image ou autre matière descriptive, écrite, imprimée, poncée, apposée, gravée ou appliquée sur l'emballage (récipient) d'un vin ou jointe à celui-ci,

« Champ visuel unique », toute partie de la surface de l'emballage (récipient), à l'exclusion de sa base, qui peut être vue sans avoir à tourner l'emballage (récipient).

« Vin préemballé », tout vin placé à l'avance dans un récipient pour être présenté au consommateur ou aux collectivités.